Université Paris Nanterre

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINNAIRE

DU 9 JANVIER 2023

FORMATION PLÉNIÈRE

Étaient présents :

M. GERVAIS-LAMBONY, Président de l'Université Paris Nanterre

Mme ROLLAND-DIAMOND, Vice-présidente chargée du Conseil d'administration

MEMBRES DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS

COLLÈGE A

Mme BRUGEILLES (Nanterre Autrement)

M. DESHAYES (Paris Nanterre : Une vision, Une détermination)

M. GALLIMARD (Nanterre Autrement)

M. PICHARD (Nanterre Autrement)

M. RAGOT (Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre)

COLLÈGE B

M. BATOUFFLET (Paris Nanterre : Une vision, Une détermination)

M. SMITH (Nanterre engagée ! SNESUP-FSU Précaires du CECPN, et sympathisant·e·s)

COLLÈGE BIATSS

M. AYARI (CGT Ferc Sup)

M. BARRY (SNASUB-FSU)

Mme BOUMENDIL (Nanterre BIATSS : La voix de tous)

M. VASRAM (SGEN CFDT)

COLLÈGE USAGERS

M. BILLARD (Bouge ta fac avec tes assos)

Mme GUËT (UNEF, le syndicat étudiant : contre la sélection et la hausse des frais d'inscription !)

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

M. GAUTHIEROT

ÉQUIPE PRESIDENTIELLE

M. BENUCCI

Mme CHAMPEIL-DESPLATS

Mme DEBRAS

Mme FOURAULT-CAUET

Mme JELEVA

Mme LEHMAN-FRISCH

M. POLIT

M. REGOURD

Mme SINOPOLI

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

M. GUERIN	M. LETOURNEUX	Mme SAINT-CYR

MEMBRES INVITÉS

M. EPITER (Vice-président étudiant)	M. GARCIA (SAJI)	M. VANHULLE (SAJI)
Mme DE BEARN (SAJI)	Rédactrice H2COM	

SOMMAIREI – STRATÉGIE DE L'ÉTABLISSEMENT 4

- PAI4 (4ème Programme d'Investissement d'Avenir) Excellence sous toutes ses formes (ExcellencES) – Vague 3 : Projet d'établissement 4

La séance du Conseil d'administration extraordinaire de l'université Paris Nanterre est ouverte à 15 heures 13 sous la présidence de M. Gervais-Lambony.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance du Conseil d'administration extraordinaire ; lequel a été convoqué suite aux discussions ayant eu lieu lors des deux précédents conseils d'administration au sujet de l'appel à projets PIA4 (4ème Programme d'Investissement d'Avenir) *Excellence sous toutes ses formes*, vague 3.

I – STRATÉGIE DE L'ÉTABLISSEMENT

- **PAI4 (4ème Programme d'Investissement d'Avenir) Excellence sous toutes ses formes (ExcellencES) – Vague 3 : Projet d'établissement**

Le Président rappelle que la date limite de dépôt du projet est fixée au 12 janvier, et que la décision d'y répondre a été prise tardivement. Le plan visant à dynamiser les activités de recherche en sciences humaines et sociales (SHS) annoncé par le Ministère avait en effet été défini comme un enjeu majeur, et une priorité pour l'Université Paris Nanterre lors du Conseil d'administration du 29 novembre.

À l'occasion du Conseil d'administration du 12 décembre, il est apparu néanmoins difficile de ne pas répondre à l'appel PIA4 ; tout d'abord au regard du travail constant mené avec la tutelle au sujet du manque de moyens dont souffre l'établissement ; ensuite parce que ni la ComUE Paris Lumières ni le Campus Condorcet n'y répondront.

Après avoir obtenu confirmation de ce dernier élément, le Président a décidé de solliciter l'équipe présidentielle à l'issue du Conseil d'administration. Cette décision tardive a eu plusieurs conséquences.

- Outre la question du temps nécessaire pour présenter un projet de qualité, elle posait celle de la thématique à choisir. Cette dernière ne devait empiéter ni sur la réponse future à l'appel à projets SHS (ce qui excluait un sujet lié à la recherche) ni sur la future offre de formation (ce qui excluait un sujet centré sur la formation). Elle devait constituer une priorité pour l'établissement, et permettre de mettre en valeur ce qu'il avait entrepris. La thématique de la vie étudiante, déjà mentionnée lors des précédents échanges, a donc été retenue.

- Le projet ayant dû être travaillé durant les congés de fin d'année et son dépôt étant imminent, une consultation à l'échelle de l'établissement n'a pas été possible. Pour y pallier, il a été décidé de mobiliser les dialogues annuels avec les services et composantes et d'en nourrir le projet.

- La transmission des documents a eu lieu en deux temps : un résumé, la structure d'ensemble et la gouvernance vendredi ; l'ensemble du projet, hormis sa partie financière, hier soir.

Au titre de ce projet s'étalant de 2023 à 2030, l'établissement sollicitera un financement entre 15 et 16 millions d'euros. Les partenaires de l'Université ont répondu à l'appel du Président : les collectivités territoriales (Ville de Nanterre, Paris Ouest La Défense, Conseil départemental, Préfecture), les acteurs économiques (Chambre du commerce et de l'industrie des Hauts-de-Seine, Chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine), mais aussi La Croix-Rouge française, la Caisse primaire d'assurance maladie, le centre Georges-Pompidou, le CROUS, et la MGEN. Ces partenariats reflètent l'encrage territorial de l'établissement.

Le Président regrette que l'ANR impose que les réponses aux appels à projets soient rédigées en anglais. La version du projet transmise vendredi a été traduite en français, ce qui n'a pas été possible pour la version transmise hier. Il sera remédié à cette situation dès que possible.

Le projet est centré sur les trois moments de la vie étudiante que sont l'accueil, le temps passé à l'université, et la sortie. Il concerne l'ensemble des niveaux de formation, de la première année au doctorat, et tous les types de publics étudiants (formation initiale, continue, apprentissage, étudiants nationaux ou internationaux). Il porte sur l'accompagnement des étudiants à différents niveaux (social, médical, scolaire, culturel, sportif).

Les blocs que contient le projet sont accompagnés d'initiatives nouvelles proposées par l'établissement. Il n'a pas été souhaité créer de nouvelles structures venant se superposer à d'autres. Il sera par exemple demandé un appui à destination de la Maison Internationale (mobilité, accueil des étudiants), sachant que ce projet qui figure déjà dans le contrat de site.

Un centre de coordination des activités liées à la vie étudiante sera toutefois créé pour définir un schéma directeur en la matière, et appuyer l'action du Directeur général des services adjoint Formation, mais il ne s'agit pas d'un service.

Le projet entend simplifier les démarches administratives des étudiants, et par là-même, le travail des personnels administratifs et enseignants-chercheurs.

Le Président indique que quel que soit le résultat de l'appel à projets, l'établissement mènera beaucoup des actions figurant dans la réponse ; notamment la refonte du site internet et de l'intranet, ou l'équipement en prises électriques des amphithéâtres.

Le Président regrette la transmission tardive des documents, mais assure que tout a été fait pour que le Conseil d'administration en dispose. Si ce dernier émet un vote favorable, la partie financière du projet sera finalisée et envoyée au CNRS (autre partenaire associé au projet).

Mme ROLLAND-DIAMOND ajoute que la partie gouvernance du projet sera retravaillée, ainsi que le calendrier de mise en œuvre des missions. Il est à noter qu'une partie des initiatives proposées s'appuie sur les projets transmis par le Vice-président étudiant, et que les échanges n'ayant pas pu avoir lieu en amont se poursuivront par la suite.

Mme JELEVA mentionne que le projet est tourné vers l'accompagnement des étudiants à la réussite et à l'insertion professionnelle. Dans ce cadre, l'accompagnement par les pairs est apparu important ; que ce soit lors de l'arrivée à l'Université (parrainage), pendant le cursus (tutorat), ou au moment de l'insertion professionnelle (parrainage alumni).

Le Président relève que ce projet comporte quatre types de transformation : la valorisation des sites et du campus ; la simplification administrative ; l'aide sociale et l'accompagnement (en lien avec la réforme des services de santé étudiants et la nouvelle ventilation des financements du Ministère) ; la dimension numérique (simplification, outils, moyens).

M. EPITER demande si certaines initiatives seront priorisées en cas de validation partielle du projet.

Le Président répond que la compétition sera forte. Si la réponse de l'établissement n'est pas retenue, ce dernier tentera de réaliser certains projets par ses propres moyens. La demande (15 à 16 millions d'euros sur sept ans) se veut réaliste au regard des projets proposés, et du montant supposé de l'enveloppe globale (entre 65 et 70 millions d'euros).

S'il n'est pas rare que les jurys attribuent un montant inférieur à la demande, ce cas de figure n'a pour l'instant pas donné lieu à la définition de priorités. Il serait bon qu'elles le soient, et qu'elles concernent les quatre grands domaines du projet, par souci de cohésion : l'amélioration de la vie sur le campus est indissociable de l'aspect numérique, et les urgences sont connues (accompagnement social, santé).

Mme SAINT-CYR ajoute qu'en cas de réduction des budgets, l'établissement mènera une grande partie des projets, mais beaucoup plus lentement. La réponse regroupe en effet des projets d'amélioration fondamentaux qui seront plus difficiles à mettre en œuvre en l'absence de personnels dédiés (notamment l'action de coordination).

M. RAGOT salue la production du projet dans un délai si court. Il souligne que les projets sont rédigés en anglais parce qu'ils sont évalués par un jury international, et que cette première étape avant la validation gouvernementale est importante. Dans cette perspective, deux remarques sont formulées.

Tout d'abord, le projet semble financer des initiatives déjà programmées (ce qui transparaît d'ailleurs dans les interventions précédentes). Il est à craindre que le jury international ait la même impression. Le projet reprend les actions déjà sont déjà en cours, mais elles paraissent plus importantes que les initiatives nouvelles. Il en va ainsi de la refonte du site web ; laquelle fait partie du fonctionnement normal d'un établissement. M. RAGOT préconise donc d'insister davantage sur les nouveautés.

La seconde remarque porte sur le Centre de coordination de la vie étudiante (CECOVE), la Maison internationale (qui figure dans le contrat d'établissement), et le Pôle Recherche, Innovation et Partenariats (intégré à la DRED) : leur lien avec le cœur du projet, à savoir l'innovation sociale, n'est pas manifeste et devrait être développé.

M. RAGOT note en outre que l'établissement devra répondre à l'appel à projets SHS sous deux à trois mois. Il demande quels seront les processus mobilisés pour ce faire, tout en associant la communauté nanterroise.

Le Président reconnaît que la notion d'innovation sociale devra être davantage mise en avant. Selon lui, la difficulté réside dans le fait d'inscrire le projet dans la stratégie d'établissement tout en soulignant son caractère nouveau. Il a été choisi de construire chaque bloc interne en mettant en regard ce qui est déjà entrepris avec ce qui pourrait l'être. La présentation de l'existant pourra être revue. Il est à noter que la création d'un centre d'accompagnement étudiant au sein du SCUIOIP constitue une nouvelle initiative au sein du projet.

Mme ROLLAND-DIAMOND précise que l'existant permet de justifier le montant apporté par l'établissement dans le financement global ; lequel se situe aux alentours des deux tiers.

Le Président répond à la question portant sur le plan SHS. Il souligne que son format n'est pas encore connu. Il semble qu'un appel à manifestation d'intérêt interviendra d'abord, qu'une présélection aura lieu sur cette base, et qu'une réponse sera ensuite construite. En revanche, la question de savoir si des thématiques seront prédéfinies par le Ministère reste entière.

Il paraît évident que cet appel à projets renfermera une dimension relative au réseau d'établissements ; ce qui implique une réflexion au sein du Campus Condorcet et de la ComUE Paris Lumières, voire au-delà, avec des établissements à dominante SHS.

Le Président s'engage à ce que le maximum de consultations ait lieu avec les différents collèges de l'établissement, et en premier lieu avec le Collège des unités de recherche. Il mentionne le label Sciences avec et pour la société (SAPS) comme une éventuelle ligne à suivre, en fonction des thématiques.

Le montage d'un tel projet impliquera des rencontres, des ateliers et des travaux collectifs. Si un réseau d'établissements est une condition du projet, cette démarche sera plus difficile. Le Président souhaite donc que l'Université Paris Nanterre soit porteuse d'un projet avec d'autres (Paris 8, Paris 1, ou l'École des hautes études en sciences sociales). Il ajoute que les échanges avec les établissements du Campus Condorcet vont dans le sens d'une réponse collective de ses membres, et non du campus en lui-même.

M. RAGOT demande confirmation du fait que le Campus Condorcet, sans présenter un projet unique, autoriserait un ou plusieurs projets de la part de ses membres.

Le Président répond que tel est a priori le cas. Il ajoute s'être assuré que Paris Nanterre ne se mettait pas en difficulté vis-à-vis de ses partenaires au sein du Campus Condorcet ou de Paris Lumières dans le cadre du projet PIA4 vague 3. La thématique choisie concerne les sites et le campus de Nanterre. Elle n'empiète en rien sur les réponses qu'auraient pu faire leurs membres. La Présidence du Campus Condorcet est d'ailleurs inquiète de la multiplication de projets centrifuges susceptibles d'orienter ses membres dans des directions différentes.

Mme GUËT juge inadmissible de demander aux membres du Conseil de se prononcer sur un document qui leur a été transmis à 21 heures la veille ; qui plus est quand une grande partie du texte est rédigée en anglais. Elle demande le report du vote.

Mme GUËT indique que les documents sont régulièrement transmis hors délai aux instances ; alors même que l'UNEF se voit refuser des demandes de réservations de salles quand elles sont faites en dehors d'un délai de 15 jours.

Les élus UNEF sont par ailleurs opposés aux appels à projets, et estiment qu'ils constituent une mise en concurrence des universités qui ne réglera pas les problèmes de financement que connaît l'enseignement supérieur ; à la différence des grèves et manifestations. Ils demandent la banalisation de la journée de grève prévue la semaine du 23 janvier.

Mme GUËT relève en outre au sein du projet la création d'un parlement étudiant ; laquelle n'a fait l'objet d'aucun échange avec les élus étudiants ; ainsi que la mise en avant problématique de l'apprentissage en

ligne. Les élus UNEF voient dans les initiatives portées par le projet, non pas des moyens propres à résoudre les problèmes structurels, mais une manière pour l'Université d'améliorer son image.

Mme GUËT estime que l'établissement ne peut pas se vanter d'améliorer la vie étudiante sans embaucher massivement des personnels, tout en dépensant 3 millions d'euros l'année dernière en vigiles privés, et en ignorant les nombreux signalements faits auprès de la cellule Violences Sexistes et Sexuelles relatifs aux agissements desdits vigiles.

Elle juge contradictoire le fait que l'établissement prétende améliorer l'accueil des étudiants internationaux, mais ne réponde pas aux recours gracieux déposés par des étudiants réfugiés. De même, Mme GUËT estime que l'amélioration de la condition des étudiants en situation de handicap ou confrontés à des situations médicales particulières est incompatible avec le refus de répondre aux recours des « sans fac » appartenant à cette catégorie.

Mme GUËT considère enfin que l'établissement ne saurait se vanter d'améliorer la condition étudiante alors qu'il tente d'interdire le syndicat étudiant majoritairement élu en avril dernier.

Le Président remarque que l'établissement se contente de répondre aux appels à projets, qu'ils ne résoudront pas les problèmes structurels auxquels est confrontée l'Université, et qu'ils lui imposent des rythmes effrénés sans être suffisants pour répondre aux besoins.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration a voté le 12 décembre une large campagne d'emplois, tant pour les enseignants-chercheurs que pour les personnels administratifs. La nécessité de recruter et l'amélioration des régimes indemnitaires expliquent, avec les surcoûts énergétiques, le déficit budgétaire.

Le Président dément par ailleurs toute volonté d'interdire l'UNEF au sein de l'établissement, et le fait qu'elle n'obtienne pas de salles. Il précise à cet égard que les dernières demandes de réservation ont été adressées la semaine dernière pour le 12 janvier, puis quelques jours plus tard pour le 10 janvier, et enfin samedi pour le 10, le 11 et le 12 janvier. Le Président ajoute que délai de 15 jours sera assoupli, comme cela a déjà été annoncé.

Il indique en outre que l'apprentissage en ligne ne consiste pas à faire basculer les cours en distanciel, mais à mobiliser des outils en faveur du travail à distance, et d'une meilleure communication avec les étudiants. Il est à noter que l'enseignement à distance est une tradition ancienne de l'établissement, et qu'il a intérêt à se préparer à des évolutions dans ce domaine.

Le Président mentionne enfin que la demande de banalisation sera examinée une fois la date transmise.

Mme BRUGEILLES note que la version française du projet fait état de l'organisation régulière de réunions. Elle craint que les évaluateurs externes y voient un accroissement de la bureaucratisation, et préconise une reformulation permettant de mieux mettre en avant la coordination. Par ailleurs, les personnels de l'établissement semblent absents du projet. Compte tenu de la dégradation de leurs conditions de travail, la rénovation sociale et solidaire portée par ce dernier devrait pouvoir leur profiter.

Mme ROLLAND-DIAMOND indique que le terme *agent* en anglais revoit bien aux personnels, et que le volet formation des personnels sera renforcé (écoute, premiers secours, etc.). Ce volet sera construit avec les personnels concernés. Un budget est prévu à cet effet.

Mme BRUGEILLES salue le fait que les personnels soient aussi soutenus.

Le Président précise que le volet formation sera introduit dans la partie budgétaire. Il mentionne que certains ont pu regretter que les personnels administratifs soient très visibles dans le projet, à la différence des enseignants-chercheurs. Toutefois, la simplification des procédures pour les étudiants bénéficiera par voie de conséquence à l'ensemble des personnels de l'Université. Ce point devra éventuellement être plus explicite.

Mme ROLLAND-DIAMOND ajoute que les interactions et collaborations avec les différents partenaires seront mieux mises en avant dans la version finale du projet.

Mme BRUGEILLES remarque que les partenaires socio-économiques sont cités en début de projet, mais pas les institutions culturelles ou patrimoniales.

Le Président répond qu'elles apparaissent dans la partie du projet dédié à la vie culturelle, qu'elles sont peu nombreuses par rapport au projet porté avec la ComuE Paris Lumières, et qu'elles sont donc moins citées que les partenaires socio-économiques ou que les collectivités territoriales.

Le Président rappelle que cette réponse est soumise à délibération du Conseil d'administration, et qu'elle sera déposée mercredi. Comme mentionné lors du Conseil des directions de services et de composantes, les échanges et consultations qui n'ont pu avoir lieu en amont, faute de temps, se dérouleront en aval. La mise en œuvre concrète du projet, s'il est retenu, se fera en interaction avec les composantes et services.

M. EPITER remarque que le projet ne fait pas mention du partenariat avec l'association Nightline dans sa partie dédiée à l'accompagnement des étudiants en matière de santé mentale.

Le Président le note. En l'absence d'autres remarques, le Président donne lecture des procurations :

- Mme Oppenheim à M. Ragot ;
- M. Mathiot à Mme Brugeilles ;
- Mme Hamza à M. Gervais-Lambony ;
- Mme Severo à M. Gallimard ;
- Mme Demoulin à M. Smith ;
- Mme Bernier à M. Barry ;
- M. Poyer à Mme Boumendil ;
- Mme Bezat à Mme Rolland-Diamond ;
- Mme Tchadjiane à Mme Rolland-Diamond ;
- Mme Der Sarkissian à M. Smith ;
- Mme Robert à M. Barry ;
- M. Burgaud à Mme Guët ;
- M. Ben Said à M. Gauthierot.

Le Président ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration approuve à la majorité le projet d'établissement PAI4 (4ème Programme d'Investissement d'Avenir) Excellence sous toutes ses formes (ExcellencES) Vague 3.

Pour : 23 ; Contre : 2 ; Abstentions : 3

Le Président remercie les membres du Conseil d'administration pour leur confiance, malgré un calendrier très contraint.

M. EPITER demande si le Conseil d'administration aura la possibilité d'examiner la partie financière du projet.

Mme ROLLAND-DIAMOND indique que la version finale du projet offrira tous les détails budgétaires, en français.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre est levée à 16h12.

Le Secrétaire de séance

Société H2COM

Le Président de l'Université

Philippe GERVAIS-LAMBONY